

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL86

présenté par

M. Potier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 43

À l'alinéa 28, substituer à la première occurrence du mot :

« sur »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.